



# ZÉRO RESPECT => ZÉRO TOLÉRANCE

**NE PAS RAMASSER  
LES DÉJECTIONS CANINES C'EST**

# 135 €\* VRAIMENT !

\*Amende forfaitaire majorée à 375€ selon l'article R634-2 du code pénal.

**TOUTES LES INFOS UTILES POUR UN CHIEN HEUREUX EN VILLE SUR DIJON.FR**

La ville de Dijon améliore l'hygiène et la qualité de vie.



dijon.fr

